

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Spectacle Mi-Scène

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement du spectacle « Mi-Scène », il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1er : La circulation de tous véhicules seront interdits **lors de la déambulation** :

- Rue du Vieux château
- Rue de la Bourre
- Rue Mercière

Rue de Bourgogne à l'intersection de la rue du vieil Hôpital, une barrière Vauban et une déviation sera mise en place avec un signaleur le temps de la manifestation.

Le jeudi 6 avril 2023 de 18H00 à 20 H00

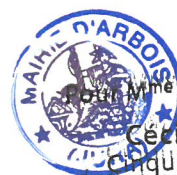
Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 30 mars 2023

AB Mme La Maire,
Valérie DEPIERRE



Cécile BRICOT GAIDIOZ
Adjointe déléguée, chargée
de l'éducation, de l'enfance, des écoles
et de la jeunesse

